

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240404-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
Département de la Loire
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr
www.saint-julien-molin-molette.fr
Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent-e-s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin

Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

Objet : Travaux SIEL : Amélioration de l'éclairage du terrain de boule (OP27369)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le comité et le bureau, le SIEL- territoire d'énergies Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'union européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	% pu	Part commune
Eclairage terrain de boule	5 983 €	45	2 692 €
Total	5 983 €		2 692 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12 ;

A défaut de paiement dans un délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

PREND acte que le SIEL-TE, dans le cadre de ces compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation armoire place Bancel

dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mme la maire pour information avant exécution.

APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 ans.

AUTORISE Mme la maire à signer toutes pièces à intervenir.

La Maire
Céline ELIE

Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Estelle Trémoulhéac, the secretary of the meeting.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent-e-s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin

Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

Objet : Taux des 3 taxes

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux et de les fixer comme suit :

- TFB (Taxe Foncière bâti) communale : 35,00 %
- TFNB (Taxe foncière non-bâti) communale : 39,60 %
- TH (Taxe habitation résidence secondaire) : 10,21 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

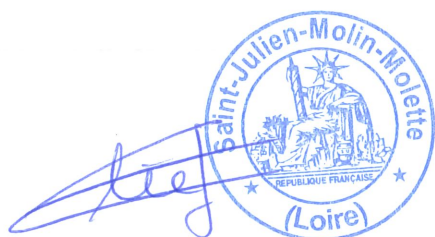
- taxe d'habitation : 35,00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,21 %

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La Maire
Céline ELIE

Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac



A blue ink handwritten signature, likely belonging to Estelle Trémoulhéac, is written on the page.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent.e-s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin

Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

Objet : Convention n°2024-001 : Découverte et renaturation du Ternay à Saint-Julien-Molin-Molette

Madame la Maire rappelle que différentes études ont montrées la dégradation progressive des ouvrages et que la dernière étude de 2022 préconise la démolition de l'ouvrage.

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette a sollicité le syndicat des 3 rivières en tant que structure compétente en GEMAPI afin de réaliser les études permettant de définir les actions et aménagement relatif à la découverte et la renaturation du Ternay dans le centre bourg.

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette est adhérente au Syndicat des 3 rivières.

Dans le cadre de ses statuts le syndicat est habilité à réaliser des opérations sous mandat pour le compte des collectivités pour certain aménagement en lien avec les milieux aquatiques.

Il est ainsi convenu que le syndicat des 3 rivières, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, assure la consultation, la réalisation et le suivi de l'étude relative à la découverte et la renaturation du Ternay à Saint-Julien-Molin-Molette.

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, le syndicat effectuera ainsi pour le compte de la commune :

- La consultation des entreprises
- La recherche de financement
- Le suivi de l'étude
- La remise de l'étude à la commune après son achèvement

	Montant en € HT	Montant en € TTC
DEPENSES PREVISIONNELLES		
-Etude de renaturation et de découverte du Ternay (Bureau d'études EGIS-Eau / Atelier de Montrottier)	40 575,00	48 690,00
-Investigations de terrain (relevés topographiques et missions géotechniques)	21 925,00	26 310,00
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	62 500,00	75 000,00
RECETTES PREVISIONNELLES		
- Etat (Fond Vert - aide de 50% sur un montant en € HT)	31 250,00	
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (aide de 20% sur un montant en € HT)	12 500,00	
- Département de la Loire (aide de 10% sur un montant en € HT)	6 250,00	
Total des subventions prévisionnelles	50 000,00	
Participation du Syndicat des Trois Rivières (1/3 du solde de l'étude après subventions dans la limite de 10 000 €)	4 166,67	
Solde restant à la charge de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette (solde après subventions prévisionnelles + TVA)		20 833,33
TOTAL DES RECETTES		75 000,00

La présente convention a pour objet de définir les modalités technique, administrative et financière de ma maîtrise d'ouvrage déléguée pour cette étude.

Plan de financement :

La participation de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette sera versée au Syndicat des Trois Rivières de la façon suivante :

- Un premier versement représentant 70 % du solde restant à la charge de la commune, soit au vu du plan de financement prévisionnel ci-dessus, un montant de 14 583,33 €. Ce versement aura lieu à la signature de la convention.

-Le solde, sur présentation, par le Syndicat des Trois Rivières, d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes relatives à cette opération.

En cas d'absence ou baisse de subvention, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette s'engage à assurer le paiement des aides non perçues.

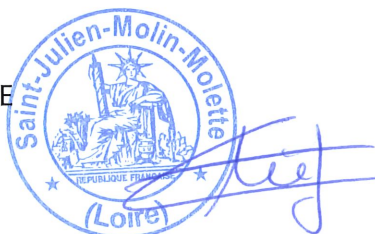
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE mandat au syndicat des 3 rivières pour l'étude de la découverte et la renaturation du Ternay.

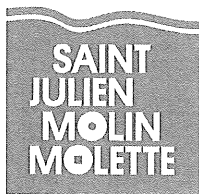
APPROUVE le plan de financement

AUTORISE Mme la maire à signer la convention annexée à cette délibération

La Maire
Céline ELIE



Secrétaire de séance
Estelle Trémouhéc



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent·e·s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin
Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OJBET : Approbation des Budgets Primitifs 2024 dressés par Mme la Maire

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024,
VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes présenté par la Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 contres,

DECIDE d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2024 conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Avec un taux de fongibilité de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

1) Budget principal

Le budget primitif principal est équilibré en en recettes et dépenses

- En fonctionnement : 1 372 414,00 €
- En investissement : 1 569 476,00 €

Les budgets primitifs annexes, pour l'exercice 2024, sont équilibrés en recettes et dépenses aux montants de :

2) Budget M49

- En fonctionnement : 346 762,50 €
- En investissement : 1 901 130,00 €

3) Budget lotissement Pré-Battoir

- En fonctionnement : 83 191,00 €
- En investissement : 85 051,00 €

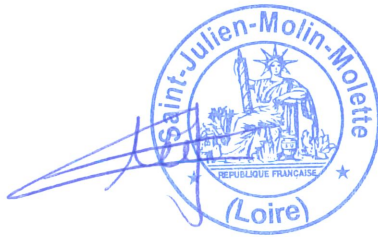
4) Budget CCAS

Le conseil administratif, à l'unanimité, adopte le budget annexe du CCAS

- En fonctionnement : 40 164,00 €

La Maire
Céline ELIE

Secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Estelle Trémoulhéac, is written over the text of the secretary's name.